

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 01.024

L'An deux mil un le 25 Mars à 11 Heures, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

DATE DE CONVOCATION

19 Mars 2001

DATE D'AFFICHAGE

19 Mars 2001

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, Mme BRAULT, MM CARRIE, CAU, CHABANEAU, Mmes COURTIN, CROUE-MARTIN, DACOSTA, M. DENIS, Mmes DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mmes GEOFFROY, GRAMMATICO, MM. GUIARD, HUGENDOBLER, Mlle ISENDICK, Mme JOLY, M. LE GUEUT, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MERLE, Mmes MONTRON, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES : Monsieur BUJARD par Monsieur LE GUEUT
Mademoiselle LABEYRIE par Monsieur MOST
Monsieur COASSIN par Monsieur CHABANEAU

ETAIT ABSENTE : Mademoiselle TURPIN

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 29
Nombre de Votants : 32

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE DE LA VILLE DE
ROYAN

VOTE : UNANIMITE

Le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L.2122-2, indique :

"Le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Compte-tenu du fait que le Conseil Municipal de ROYAN est composé de 33 membres, le nombre maximal à retenir est 9.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de fixer à NEUF (9) le nombre des Adjoints au Maire de la Ville de ROYAN.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 26 mars 2001
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS